



---

## FICHE DE BREFFAGE COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA MOBILITÉ

### 1. OBJECTIF

Présenter l'historique récent des travaux de la commission de l'aménagement et de la commission du transport.

### 2. SURVOL DES COMPÉTENCES ET DES RESPONSABILITÉS DE LA CMM EN CE QUI TOUCHE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE TRANSPORT

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- D'abord, la CMM a compétence à l'égard d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement (article 119.1 de la LAU)  
« *Le plan métropolitain, dans une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine* » (art.2.24 LAU)
- Le contenu obligatoire du PMAD porte sur une diversité d'éléments (art. 2.24 et suivants de la LAU), notamment la planification du transport terrestre, la définition de seuils de densité, la délimitation d'un périmètre métropolitain, etc.

#### TRANSPORT

- La CMM peut imposer une taxe d'immatriculation sur tout véhicule de promenade (art.96.1 de la Loi sur la CMM)
- La CMM soutient l'Autorité régionale de transport métropolitain dans sa planification du transport collectif. En ce sens, elle approuve :
  - Le plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité, son programme des immobilisations et sa politique de financement;
  - Les décisions de l'ARTM concernant certains éléments du réseau artériel métropolitain;
  - Le plan stratégique organisationnel d'exo, de la Société de transport de Laval, de la Société de transport de Longueuil et de la Société de transport de Montréal;
  - Le programme des immobilisations d'exo;
  - La partie du programme des immobilisations de la STM spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro, de même que tout emprunt de plus de cinq ans décrété par la STM pour ce réseau lorsque le terme de remboursement est de plus de cinq ans.

En matière de transport, le PMAD vise quatre objectifs :

1. Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation;

2. Hausser de 25 % à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport en commun à la période de pointe du matin d'ici 2021 et à 35 % d'ici 2031;
3. Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises;
4. Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine.

### **3. MANDAT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT SANTÉ PUBLIQUE**

En avril 2020, la Commission de l'aménagement a reçu le mandat de proposer des mesures d'aménagement pour répondre aux enjeux de santé publique en contexte de pandémie et d'épidémie. Plus spécifiquement, le mandat consistait à :

- Dresser un portrait des enjeux en aménagement du territoire soulevés par l'application des mesures sociosanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie du coronavirus;
- Proposer des objectifs pour un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique;
- Formuler des recommandations relativement aux outils de planification et de réglementation en matière d'aménagement du territoire pour améliorer la résilience dans un tel contexte.

#### **3.1 Commentaires de la Couronne-Sud dans le cadre du mandat**

Le 16 novembre 2020, la CMM invitait l'ensemble de ses membres à se prononcer sur l'énoncé des enjeux et des objectifs contenus dans un document de consultation. Les commentaires de la Couronne-Sud transmis à cette occasion invitaient la CMM à (1) tenir compte des différences territoriales, (2) concentrer les travaux sur l'identification des bons enjeux d'ordre métropolitain à faire atterrir dans les outils de planification métropolitains, (3) prioriser certains enjeux et objectifs au risque de s'éparpiller. La Couronne-Sud proposait en guise de conclusion quatre recommandations qui pourraient être insérées à même le rapport final de la commission de l'aménagement.

#### **3.2 Rapport final**

En mars 2021, le rapport final de la CAM a été adopté par la commission puis déposé au comité exécutif qui en a pris acte. Les trois principales recommandations du rapport se veulent les suivantes :

1. L'adoption de grands principes métropolitains pour des pratiques en aménagement du territoire plus résilientes face aux enjeux de santé publique en contexte d'épidémie et de pandémie destinées à inspirer l'ensemble des intervenants en matière d'aménagement du territoire, tant publics que privés;
2. La constitution d'une boîte à outils, afin de partager une collection de ressources en aménagement disponibles à l'ensemble des partenaires afin de promouvoir des aménagements qui favorisent la santé publique, et ce, pour tous les types de milieux de vie;
3. La transmission du rapport réalisé par la CAM à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que les principes métropolitains, enjeux et objectifs identifiés contribuent aux travaux relatifs à la Stratégie nationale de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires.

#### **4. MANDAT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN DE L'EST (PHASE II DU REM)**

En février 2021, la commission de l'aménagement a reçu le mandat visant à évaluer les impacts du prolongement du REM vers l'est du territoire, eu égard aux trois grandes orientations du PMAD ainsi qu'aux objectifs et critères qui en découlent, et de formuler des recommandations pour s'assurer que le déploiement de ce réseau soutienne les objectifs poursuivis au PMAD. Il est prévu que le rapport final soit produit pour juin 2022.

Durant l'année 2021, les membres de la commission ont réalisé un premier débroussaillage du projet de REM de l'Est par le biais d'une rencontre avec les représentants de CDPQ-Infra et de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Les questions et les réponses reçues ont été colligées par enjeux et thématiques par l'équipe de la CMM. Puis en septembre 2021 était présenté aux membres de la commission un projet de cadre d'analyse sur lequel la CMM pourrait s'appuyer pour évaluer le projet de REM de l'Est. La Table a par ailleurs déjà réalisé une première analyse à haut niveau du projet à partir des attentes formulées en 2018 par la CMM à l'endroit de l'ARTM en préparation à l'élaboration de son Plan stratégique de développement du transport collectif.

L'équipe de la Table a aussi identifié certains enjeux qui nous apparaissent majeurs, des angles morts et des menaces potentielles en lien avec le projet de REM de l'Est, les principaux étant :

- Viabilité financière du projet et son insertion dans le cadre financier métropolitain
- Participation réelle du projet à l'augmentation de la part modale en transport collectif (un objectif partagé par la CMM, l'ARTM et le gouvernement du Québec par le biais de la Politique québécoise de mobilité durable)
- Impact du projet sur le réseau de train d'exo et potentielles contraintes opérationnelles affectant le réseau d'exo

#### **5. MANDAT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LES EFFETS DE DÉBORDEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF**

En septembre 2019, la commission du transport recevait le mandat visant à produire un portrait actualisé du problème des effets de débordement en matière de transport sur le territoire de la CMM et en évaluer la portée.

Dans l'énoncé de mandat, la CMM faisait valoir que les automobilistes de la troisième couronne, sise à l'extérieur du territoire de la CMM, ne contribuent pas aux revenus généraux de l'ARTM par l'intermédiaire des droits actuels de 30 \$ et de la taxe de 3 cents / litre d'essence, et ne seront pas appelés non plus à assumer le coût de la future taxe de 50 \$ sur l'immatriculation malgré le fait qu'ils bénéficient indirectement des services de transport collectif organisés par l'ARTM.

De plus, la CMM expliquait que les résidents de ce secteur ne contribuent pas non plus au financement des infrastructures routières dont la gestion incombe aux municipalités de la CMM, bien qu'ils les utilisent. De plus, les municipalités du territoire de l'ARTM paient un centin par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) et paient le déficit de chacun des modes lourds en proportion du nombre d'usagers provenant de leur territoire. Par contre, des résidents de la troisième couronne utilisent les réseaux de transport (et les stationnements incitatifs) desservant le territoire de l'ARTM sans contribution de la part de leurs municipalités au financement des réseaux de transport en commun.

La CMM proposait ainsi de réaliser un portrait actualisé de ces effets de débordement en matière de transport et d'en évaluer la portée.

Le mandat s'est étalé de septembre 2019 à juin 2020. La Couronne-Sud a concentré ses interventions par le biais des séances de la commission du transport, en soulevant par exemple une incongruité à l'effet que les municipalités de Saint-Hyacinthe et les environs ne font pas partie de l'enquête origine-destination, et en soulevant aussi d'autres enjeux d'équité concernant le partage des coûts du transport. Le rapport final de la commission a été adopté par la commission à la séance du 22 mai 2022.

## 6. ANCIENS MANDATS DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Date	Mandat
12-sept.19	<b>Proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation</b> : Tenir une consultation auprès des 5 secteurs de la CMM sur la proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation, à recueillir les commentaires et à formuler des recommandations au comité exécutif.
11-mai-17	<b>Crues/inondations 2017</b> : Dresser un portrait des inondations printanières de mai 2017 résultant du débit de crue historique de la rivière des Outaouais et de ses affluents puis émettre des recommandations relativement aux règles applicables aux plaines inondables en matière d'aménagement du territoire pour améliorer la sécurité publique, la santé publique et le bien-être général dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Trois volets
31-mai-16	<b>REM</b> Évaluer les impacts du REM eu égard aux trois grandes orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux objectifs et critères qui en découlent.
11-févr-16	<b>Municipalités rurales</b> Documenter les enjeux spécifiques des municipalités rurales du territoire de la Communauté en matière de développement et émettre des recommandations en ce qui a trait à ces enjeux. Plus particulièrement, ce mandat consiste à : Caractériser les municipalités rurales de la Communauté; Identifier leurs enjeux spécifiques en matière de développement; Déterminer des pistes de solution cohérentes avec le PMAD.
26-nov-15	<b>Agora métropolitaine 2015</b> Dresser un bilan de l'Agora métropolitaine 2015 et suggérer des pistes de réflexion pour la tenue de la prochaine Agora, en 2017
14-mai-15	<b>Rapport de monitoring sur le PMAD, édition 2015</b> Alimenter l'Agora 2015 et tenir des séances d'information et d'échange sur le Rapport de monitoring sur le PMAD, édition 2015 à la suite de son adoption par le conseil de la Communauté.
13-févr-14	<b>Vaudreuil-Soulanges demande modification périmètre métropolitain</b> : Recevoir la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour prendre connaissance immédiatement de sa demande de modification du périmètre métropolitain.
13-févr-14	<b>Installations ferroviaires</b> : De prendre connaissance des Lignes directrices applicables à proximité des activités ferroviaires (Fédération canadienne des municipalités et l'Association des chemins de fer du Canada) ; Formuler des recommandations concernant leur intégration aux schémas d'aménagement et de développement sur le territoire ; Donner suite à ce mandat à brève échéance compte tenu des enjeux de sécurité mis en cause.

## 7. ANCIENS MANDATS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Date du mandat	Mandat
Août-2019	<b>Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige</b> : Le 26 février 2019, le conseil de la Ville de Montréal adoptait une résolution demandant à la CMM «...de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale.»
4-oct.18	<b>Nouvelles sources de financement</b> : Procéder à la mise à jour des travaux effectués portant sur l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport en commun métropolitain structurant. La Commission portera une attention particulière sur les impacts de la possible application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme.
22-mars-18	<b>Étude des plans stratégiques et des programmes des immobilisations de l'ARTM et des OPTC (mandat permanent)</b> : Formuler des recommandations quant au contenu des programmes d'immobilisations et des plans stratégiques des sociétés de transport en commun de la région métropolitaine, d'exo et de l'ARTM.
14-déc.-17	<b>Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain</b> : Proposer des orientations et des attentes de la Communauté à l'égard du futur PSD de l'ARTM.
14-déc.-17	<b>Tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la CMM</b> : Proposer des orientations et des attentes à l'égard de la tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la CMM.
23-janv-14	<b>Compétence en transport</b> : Formuler des recommandations sur la proposition de confier à la CMM la responsabilité de la planification du transport en commun métropolitain et le cadre financier relié.
23-janv-14	<b>Plan stratégique du RTL</b> : Formuler des recommandations concernant l'approbation du Plan stratégique du Réseau de transport de Longueuil.
30-mai-13	<b>Réseau artériel métropolitain</b> : Examiner la pertinence d'élargir la portée du règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain par l'adoption de normes minimales de gestion de ce réseau et de normes relatives à l'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation applicables sur le territoire.
30-mai-13	<b>Politique québécoise de mobilité durable</b> : Formuler des recommandations sur le projet de Politique québécoise de mobilité durable du gouvernement du Québec.
11-avr-13	<b>Plan stratégique de la STL</b> : Formuler des recommandations concernant l'approbation du Plan stratégique 2013-2022 de la Société de transport de Laval.
24-janv-13	<b>Priorisation des projets de transport en commun</b> : Déterminer la séquence d'investissements et de réalisation des projets de transport en commun à partir des planifications des autorités organisatrices de transports et de l'AMT.
19-janv-12	<b>Plan stratégique de l'AMT et de la STM</b> : Formuler des recommandations concernant l'approbation du Plan stratégique de l'Agence métropolitaine de transport et du Plan stratégique 2020 de la Société de transport de Montréal.
24-nov-11	<b>Financement du transport collectif</b> : Évaluer les nouvelles sources de revenus qui pourraient être mises en place pour pourvoir au financement adéquat du transport collectif métropolitain et de formuler des recommandations à cet effet